

L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2020





////////////////////////////////////

////////////////////////////////////



L'équipe municipale

vous présente

ses meilleurs vœux

pour l'année 2021





Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

▪ Le mot du Maire.....	p 6
▪ Un peu d'histoire.....	p 7
▪ Le Conseil Municipal	p 8
▪ Le personnel communal.....	p 8
▪ Rapports des commissions.....	p 9
▪ Le concours des maisons fleuries.....	p 14
▪ Transport à la demande.....	p 18
▪ Les services de la mairie.....	p 20
▪ Location des salles.....	p 22
▪ Distillation, pressoir	p 23
▪ Appel à la générosité	p 23
▪ Les aînés	p 23

II. Vivre à Sainte-Marie

▪ Déchetterie intercommunale de Désandans	p 24
▪ Ordures ménagères, tri des déchets	p 25
▪ Plan du village.....	p 28
▪ Les professionnels	p 30
▪ Investissements 2020.....	p 32
▪ Bien vivre à Sainte-Marie.....	p 33
▪ État Civil	p 34
▪ Nous rappelons.....	p 35
▪ Informations des administrations	p 36
▪ SIVU de la Chauillère.....	p 38
▪ Activité périscolaire	p 40
▪ Relais des assistantes maternelles – RAM	p 42
▪ Les associations.....	p 43
▪ A vos fourneaux	p 55



Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez donné votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais.

Je vous remercie de votre soutien.

Je succède ainsi à Philippe RINGENBACH. Je le remercie pour son engagement au sein de la commune durant plus de 20 ans. Je tiens à saluer le travail des élus sortants et de nos prédécesseurs.

Que tous reçoivent ma reconnaissance.

Cette équipe renouvelée à 60%, composée de 6 femmes et 9 hommes, s'investira au mieux pour notre commune durant les 6 années à venir. Être élu, est un honneur mais surtout nous engage ! Installés le 26 mai dernier en raison de la crise sanitaire, vos élus se sont immédiatement mis au travail pour lancer certains projets de notre mandat : mise en place d'un nouveau moyen d'information de la population (application mobile), mise à jour du site internet, gestion du patrimoine et de la forêt, urbanisme...

Dans ce contexte si particulier, il nous faut rester vigilant. J'ai une pensée pour tous les personnels indispensables au bon fonctionnement de notre société, particulièrement les forces de l'ordre, de sécurité et le personnel soignant. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire.

Je remercie tout le personnel communal pour leur sens du service public, les membres de la commission aide sociale, le personnel des écoles et les enseignants pour leur investissement. Je remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans le projet « masques » sur la commune ce printemps ainsi que les associations qui animent et dynamisent notre village et je n'oublie pas les différents services de PMA avec qui nous collaborons efficacement.

Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance à nos institutions, en continuant de fréquenter les commerces locaux et à travailler avec les entreprises proches de nous pour les soutenir.

Je vous encourage à respecter les gestes barrières, le port du masque et la distanciation sociale, seuls moyens de vous protéger et de protéger vos proches. Tous ensemble, individuellement et collectivement, nous sortirons de cette crise avec le minimum de dégâts.

Notre commune poursuit ses grands projets comme ses petits pour que 2021 les voit démarrer et se concrétiser.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2021.

Prenez soin de vous.

Bien à vous,

Gérald GROSCLAUDE



Un peu d'histoire



La Guerre de 1870

L'année 2020 correspond au 150^{ème} anniversaire de la Guerre de 1870, parfois appelée Guerre franco-prussienne.

Comme dans de nombreuses communes françaises, un monument en l'honneur des combattants de cette guerre se situe dans le cimetière de Sainte-Marie.

Ce conflit a opposé la France à une coalition d'États allemands réunis sous le nom de Prusse, dont le chancelier était Otto Von Bismarck.

L'origine du conflit repose sur une montée importante du nationalisme de part et d'autre des frontières et sur un désaccord diplomatique entre les deux pays au sujet de la succession à la couronne d'Espagne.

L'exaspération de l'Empereur Napoléon III à propos de ce dernier sujet, l'amène à déclarer la guerre à la Prusse en juillet 1870. L'armée française est mal préparée. Après plusieurs défaites, L'Empereur Napoléon III abdique et la 3^{ème} République voit le jour en France.

En janvier 1871, le gouvernement provisoire français demande l'armistice à la Prusse. Fort de cette victoire, l'Empire allemand annexe l'Alsace et une grande partie de la Lorraine...

Cette annexion sera un contentieux entre les 2 pays jusqu'en 1914...

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre dernier, nous avons commémoré le 102^{ème} anniversaire de l'armistice de la Guerre de 1914 à 1918.

Malheureusement en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie, cette année, la cérémonie n'a pas pu se tenir dans les conditions habituelles. La Préfecture imposait un nombre restreint de participants. Seuls les élus et un militaire de carrière domicilié au village, qui était le porte-drapeau du jour, ont participé à cet événement dans le respect des gestes barrières.

Après la lecture de la lettre de Madame la Ministre des Anciens Combattants, l'appel des Morts pour la France et une minute de silence, une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument en mémoire des nombreux combattants disparus ou blessés, de leur engagement et des valeurs qu'ils ont défendues.





Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Monsieur Gérald GROSCLAUDE (Maire), **Madame Claire EMONIN** (1^{ère} adjointe), **Monsieur Denis GROSCLAUDE** (2^{ème} adjoint), **Madame Stéphanie VALLAT** (3^{ème} adjointe), **Monsieur Frédéric BIRRINGER** (4^{ème} adjoint).

Les conseillers :

Mesdames Monique BARAILLER, Geneviève GUERITTOT, Martine MAITRE, Nathalie PETETIN, Messieurs Hervé BARBET, Alain BOURGEOIS, Jean-François DEVAUX, Eric HERMANT, Guillaume VALLAT et Julien VALTON.



Le personnel communal

Service administratif :

Secrétaires :

Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Service technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :

Jean-Jacques MARCHAND
Philippe PETITHORY

Départ de Jean-Noël BOITEUX au 1^{er} janvier 2020, bonne retraite à lui et bienvenue à Jean-Jacques MARCHAND.



Rapport des commissions

Animation – Conseil des Jeunes

Membres de la commission : S. VALLAT, H. BARBET, E. HERMANT, J. VALTON.

Notre commune recense 14 associations qui œuvrent pour le dynamisme et la vie active de Sainte-Marie. (liste à la page 45)

Cette année 2020, si spéciale, aura coupé l'herbe sous le pied à beaucoup de projets associatifs dont notre fête patronale du 3^{ème} week-end de septembre.

Nous espérons que ces associations et leurs membres pourront reprendre leurs activités, repenser des projets dans les mois à venir.

Dans le même esprit, nous souhaitons relancer les activités pour notre jeunesse de 11 à 17 ans grâce à un partenariat avec Les Francas tout au long de l'année.

Pour rappel, les associations désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens devront déposer en mairie (ou via le site internet de la commune) avant fin février 2021, un dossier de subvention dûment complété.

Les documents sont disponibles en mairie ou sur le site internet : <http://www.sainte-marie.fr>

Important

Toute demande de subvention non effectuée par le biais de ce document ne sera pas examinée par la commission.

Pour 2020, le Conseil Municipal a accordé :

- 1 100 € au Tennis Clubs de la Vallée du Rupt,
- 240 € à l'Association de musique Prélude,
- 580 € au Moto-Club,
- 80 € à l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt.

Aide sociale

Membres: G. GROSCLAUDE, C. EMONIN, M. MAITRE, N. PETETIN, S. VALLAT, A. CLÉMENT, S. CORNIER, M.-T. RINGENBACH.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission.

L'assistante sociale de notre secteur est **M^{me} Sophie ZAJAC** joignable :

A l'adresse : Antenne DIFS
10 bis, rue du Petit Chênois
25200 MONTBELIARD
Au téléphone : 03 81 90 72 00



Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance permettant aux abonnés le maintien à domicile.

Besoin de plus de sécurité, de sérénité ou d'attention ? Le Pack Activ'zen peut être complété par un ensemble d'options et de différents produits additionnels.

En raison du partenariat introduit par convention, les futurs abonnés résidant dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier : soit 15 € pris en charge par la Commune et 16 € offerts par Présence Verte Franche-Comté.

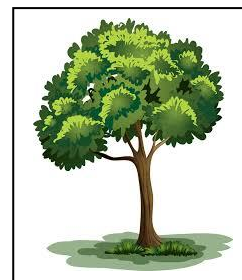
Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser en Mairie ou au n° indigo suivant : 0 825 004 116.



Bois – Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, H. BARBET, G. GUERITTOT, G. VALLAT.

Bilan provisoire de la forêt en 2020 (arrêté au 16 novembre 2020)



Bois fabriqué :

- 293 stères par les affouagistes,
- 21 stères par le bûcheron, à prendre en forêt,
- 91 stères par le bûcheron, livrés chez les habitants.
 - Soit 405 stères

	Dépenses TTC	Recettes TTC
Lots de dépressage		20,00 €
Façonnage des stères (à prendre en forêt)	908,60 €	1 118,60 €
Façonnage des stères (à livrer chez l'habitant)	2 952,95 €	} 4 486,37 €
Livraison des stères	850,85 €	
Recettes des stères des affouagistes		2 930,00 €
Abattage des grumes et chablis	5 554,18 €	
Débardage des grumes + câblage	2 753,04 €	
Vente des grumes		17 006,40 €
CVO, communes forestières, certification PEFC (pour 5 ans)	495,06 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF)	5 601,63 €	
Peinture pour marquage bois	117,02 €	
Programme de travaux ONF 2020	1 373,24 €	
Excédent de fonctionnement 2019 reporté		6 751,35 €
TOTAL TTC	20 606,57 €	31 312,72 €

L'affouage 2020/2021

Prix du bois d'affouage pour 2021



- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : 8 € le stère
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 40,45 € TTC le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 49,80 € TTC le stère.
- le prix des lots de dépressage à 15 € le lot.

Cette année, la commission a mis en place une taxe d'affouage.

Après l'inscription, la facturation sera envoyée à l'affouagiste, d'un montant de :

- 16 € d'acompte, correspondant à 2 stères, pour les petits lots (moins de 5 stères)
- 40 € d'acompte, correspondant à 5 stères, pour les lots moyens (de 5 à 10 stères)
- 80 € d'acompte, correspondant à 10 stères, pour les gros lots (plus de 10 stères)

Le solde sera facturé, après inventaire, par la commission en mai 2021, lorsque le bois sera empilé, selon le volume fabriqué déduit du volume déjà payé par l'acompte.

Conséquences de la sécheresse sur notre forêt

Suite à la sécheresse de ces dernières années, les arbres ont souffert, certains ont séché. Ils sont fragilisés et deviennent cassants ou se déracinent.

Il en résulte un risque accru de chutes de branches ou d'arbres, en cas de vent violent, mais aussi par temps calme.

Le principal secteur concerné est au Mont, les autres secteurs étant un peu moins concernés.



Dans la forêt du Mont, le bûcheron continuera de couper les arbres dangereux (martelés par l'ONF), situés le long des chemins afin de sécuriser ceux-ci. Mais nous ne pourrons pas couper tous les arbres malades à l'intérieur des parcelles, le volume est trop important et les débouchés sont réduits.

De nombreux hêtres malades, lorsqu'ils sont coupés, deviennent noirs après quelques jours ou après le sciage en planches ou madriers, ce qui les rend inutilisables pour du bois d'œuvre.

Après la sécurisation des chemins forestiers du Mont, l'accès à la forêt sera autorisé uniquement sur les chemins mais fortement déconseillé à l'intérieur des parcelles.

Malgré tout, en cas de vent fort, évitez l'accès en forêt pour promenade ou autre motif.





Voirie – Assainissement

Membres de la commission : F. BIRRINGER, G. VALLAT, H. BARBET, A. BOURGEOIS, G. GUERITTOT, E. HERMANT, N. PETETIN, J. VALTON.

Vidéosurveillance

Depuis 2019, la commune s'est dotée d'un réseau de vidéosurveillance composé de plusieurs caméras situées aux points sensibles de la commune. Ce réseau n'a pas pour but de surveiller les activités des habitants mais de relever les incivilités commises sur le territoire communal. Les endroits ciblés sont répartis autour de la mairie, de l'école, de la salle des associations et du point R du cimetière. La caméra du point R sera la dernière à être mise en service début 2021. Il est à noter que la gendarmerie fait souvent appel aux enregistrements dans le cadre de la recherche de véhicule ayant servi à des délits.

Eclairage public

Dans le cadre d'économie d'énergie et de modernisation, nous continuons notre campagne de remplacement des anciens luminaires de rue (ampoule au sodium) par de nouveaux support (crosse) et ampoules LED.

Les travaux prévus pour début 2021 concernent les candélabres suivants :

- rue de la Rigole : 1 lampadaire,
- rue de la Laiterie : 2 lampadaires,
- rue derrière l'Eglise : 4 lampadaires,
- rue de la Poste : 5 lampadaires,
- Impasse de la Poste : 1 lampadaire.

Rue de Lougres

Un élément de bordure devant le 15 rue de Lougres a été cassé suite au passage répété de voitures, camions et tracteurs sur l'emprise du trottoir. Cet élément de bordure a été remplacé cet automne.



Quartier de la Chauillère

Les travaux de voirie ont été réceptionnés donc considérés comme terminés. Ces travaux nous ont permis de créer un deuxième point R, de réaménager les abords de la salle des associations ainsi que le l'ancien plateau sportif en parking. Parking rendu nécessaire à la suite de l'agrandissement du pôle scolaire.

Sécurité

- Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues, ainsi que le passage des piétons. Veillez également à ne pas stationner sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leur utilisation.
- Nous vous rappelons que pour toute utilisation temporaire du domaine public (terrain, trottoir, etc...) pour stocker ou entreposer des matériaux (gravas, stères de bois, etc...) une demande d'autorisation doit être faite au préalable secrétariat de Mairie.



Bâtiments communaux

Membres de la commission : F. BIRRINGER, G. VALLAT, H. BARBET, D. GROSCLAUDE, E. HERMANT, N. PETETIN.

Cimetière

Les soubassements des portes du cimetière, dégradés par l'ouvrage du temps, ont été remplacés par des tôles et des moulures neuves. Est à prévoir la mise en place de couvertines sur les murs arrière pour protéger les maçonneries en pierres sèches.

Salle du Préau

Dans le cadre de l'Accessibilité, les sanitaires de la salle du Préau ont été rénovés et mis aux normes handicapés (dégagement, WC et lavabo), remplacement des portes d'entrée et de service.

Accessibilité

Les travaux de mise en place de mains courantes le long des escaliers de la mairie et du temple sont engagés.

Isolation

Afin de diminuer les dépenses énergétiques, des travaux d'isolation des combles du local commercial (ancienne poste) et du logement de l'école sont à l'étude.

Local commercial (ancienne poste)

Suite à un événement venteux, un morceau en béton de la cheminée est tombé et a cassé une tuile. Une infiltration d'eau a provoqué un dégât des eaux au plafond qui sera réparé en accord avec l'assurance du locataire.

Vestiaires du stade

Les vestiaires du stade ont été remis à neuf et rendu conformes aux normes pour accueillir des équipes adverses. Ces travaux ont été réalisés par les bénévoles de l'association. (matériaux payés par la commune).

Environnement – Fleurissement - Cadre de vie

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, M. BARAILLER, A. BOURGEOIS, M. MAITRE



Nous remercions les bénévoles du village, les conseillers municipaux et leurs conjoints, les employés municipaux qui ont participé à la plantation et à l'entretien de nos fleurs.

Ces actions et initiatives de création de décors permettent de rendre notre village plus beau et plus attrayant, en outre, elles sont très bien perçues par les membres du jury départemental et régional des villages fleuris.

Le nombre de bénévoles participants à la plantation et l'entretien des fleurs intervient également dans la décision du jury.

C'est pourquoi, en 2021, nous continuerons à faire appel à votre participation nombreuse pour réaliser les plantations et l'entretien des massifs du village.



Concours des maisons fleuries



Nous vous rappelons le règlement du « CONCURS DES MAISONS FLEURIES »

Article 1 – Toute habitation, maison particulière et/ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d'inscription à la Mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et/ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins – Espaces Verts.

Article 7 – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l'esthétique de l'ensemble des aménagements,
- l'originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d'intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d'horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne en juillet toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, mais le jour et l'heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2020.



Suite à l'épidémie, la cérémonie habituelle de remise des prix n'a pas eu lieu. Les récompenses ont été distribuées aux lauréats le samedi 24 octobre 2020. Le Maire, les Adjointes et la commission tiennent à les féliciter.

Jardins – Espaces Verts

1^{er} prix

M. et Mme Gilbert POUEYMIDANETTE

2^{ème} prix

M. et Mme Gérard DESANGLOIS

3^{ème} prix

M. et Mme René CHAVEY



Balcons – Façades

1^{er} prix

M. et Mme Gilbert RAGOT

2^{ème} prix

M. et Mme Raphaël CLAUDEL

3^{ème} prix

M. et Mme Georges GLORIOD

M. et Mme Gérard GLORIOD

Nous remercions les membres du jury (lauréats de l'année précédente et membres de la commission fleurissement) qui ont parcouru les rues du village pour noter les maisons et les espaces verts.



Aménagement du territoire

Membres de la commission : S. VALLAT, N. PETETIN, M. BARAILLER, F. BIRRINGER, J-F DEVAUX, C. EMONIN, M. MAITRE, J. VALTON.

La commission a instruit au cours de l'année 2020 : 15 certificats d'urbanisme, 7 permis de construire, 14 déclarations préalables de travaux.

Rappel des bonnes pratiques lors de travaux prévus sur votre propriété :

Nature de mes travaux	Surface finie	Dossier à préparer	Délai instruction
Construction/démolition (maison, garage, abri, piscine)	Projet supérieur à 20m ²	Permis de construire	2 mois à compter du dépôt du dossier en Mairie
Abri, piscine, garage, ravalement, fenêtre de toit, balcon, clôture, haie...	Projet compris entre 5m ² et 20m ² *	Demande Préalable de Travaux	1 mois à compter du dépôt du dossier en Mairie

*Dans certains cas, peut aller jusqu'à 40 m², se renseigner en Mairie.

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr: vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr: vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

Important

Le délai d'instruction sera allongé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques. Le monument concerné sur notre commune est la fontaine rue de Lougres. Votre dossier sera alors étudié par les Architectes des Bâtiments de France.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics.



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble.



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU :



Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha).

Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Elément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Transport à la demande

Pays de Montbéliard



Le transport à la demande est mis en place afin d'apporter une offre de transport dans des quartiers ou communes excentrés de l'agglomération ou en complément des dessertes de certaines lignes régulières.

Le tad'Y est **un service à la demande** avec des points d'arrêt et des horaires définis à destination :

- des pôles d'échanges du réseau de lignes régulières : Acropole à Montbéliard, Place du Marché à Audincourt ou Les Bouleaux à Pont-de-Roide.
- des principaux équipements de l'agglomération : zone commerciale des Arbletiers à Audincourt, zone commerciale de la Colombière de Bethoncourt, Marché de Fesch-le-Châtel...

2 lignes possibles pour la commune de Sainte -Marie

- Montenois (Maison Médicale),
- Montbéliard (Acropole).



Sur réservation
au 03 81 36 70 00

Sur un simple appel, tad'Y met à votre disposition un service de transport personnalisé, tout confort à bord de petits véhicules du lundi au samedi hors jours fériés.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

En fonction des services ci-dessous, choisissez votre heure de départ au point d'arrêt qui vous convient.

- 1** Appelez le 03 81 36 70 00 (appel non surtaxé) au plus tard deux heures avant votre départ pour réserver votre trajet.
- 2** Notez qu'il est possible de faire une réservation sur plusieurs jours. Pour vos réservations, nos conseillers clientèle sont à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h.
- 3** Le jour J, un véhicule sera présent à l'arrêt indiqué et l'heure dite pour vous conduire au point de destination de votre service tad'Y.
- 4** Ce service est ouvert à tous les titres de transport, pass voyages comme abonnements.

*DESSERTE DE LA MAISON MÉDICALE DE MONTENOIS

SAINTE-MARIE

Montenois



De Sainte-Marie vers Montenois

	Du lundi au samedi					
Sainte-Marie	07:36	09:36	11:46	13:36	15:01	17:41
Montenois	07:47	09:47	11:57	13:47	15:12	17:52

De Montenois vers Sainte-Marie

	Du lundi au samedi					
Montenois	10:36	11:40	13:40	15:40	17:40	19:40
Sainte-Marie	10:47	11:51	13:51	15:51	17:51	19:51



SEMONDANS, ÉCHENANS,
ST-JULIEN-LÈS-MONTB., SAINTE-MARIE,
PRÉSENTEVILLERS, DUNG

MONTBÉLIARD Acropole



De Semondans
vers **Montbéliard Acropole**

	Du lundi au samedi					
Semondans	07:26	09:26	11:36	13:26	14:51	17:31
Échenans	07:29	09:29	11:39	13:29	14:54	17:34
Saint-Julien-lès-Montbéliard	07:32	09:32	11:42	13:32	14:57	17:37
Sainte-Marie*	07:36	09:36	11:46	13:36	15:01	17:41
Présentevillers	07:41	09:41	11:51	13:41	15:06	17:46
Dung	07:45	09:45	11:55	13:45	15:10	17:50
Montbéliard (Route de Loire)	07:55	09:55	12:05	13:55	15:20	18:00
Montbéliard (Acropole Quai 1)	08:00	10:00	12:15	14:00	15:25	18:05
Correspondance THINS 3 (Dir. Hôpital)	08:14	10:13	12:13	13:58	15:22	18:15

De Montbéliard Acropole
vers **Semondans**

THINS 3 (Route de Loire)	07:44	10:01	12:01	13:50	15:31	17:45
Correspondance avec le service tad'Y Montbéliard (Route de Loire)						

	Du lundi au samedi					
Montbéliard (Acropole Quai 1)	08:00	10:00	12:15	14:00	15:45	18:05
Montbéliard (Route de Loire)	08:05	10:05	12:20	14:05	15:50	18:10
Dung	08:15	10:15	12:30	14:15	16:00	18:20
Présentevillers	08:24	10:24	12:39	14:24	16:09	18:24
Sainte-Marie*	08:28	10:28	12:43	14:28	16:13	18:28
Saint-Julien-lès-Montbéliard	08:34	10:34	12:49	14:34	16:19	18:34
Échenans	08:38	10:38	12:53	14:38	16:23	18:38
Semondans	08:41	10:41	12:56	14:41	16:26	18:41



Informations complémentaires sur le site d'Evolity.fr ou le site de la Mairie de Sainte-Marie

Site : www.sainte-marie.fr



Pour nous contacter : mairie.saintemarie25@orange.fr ou par téléphone au 03 81 93 41 45.

1 - Avec les 12 panneaux d'affichage répartis sur la commune.
2 - Le site internet de la Mairie : www.sainte-marie.fr qui a été remis à jour, et où vous retrouverez toutes les informations utiles réparties dans différents domaines : Ma commune, Vie municipale, Vie pratique, Enfance/Jeunesse, Culture/Loisirs. N'hésitez pas à le consulter.





3 – L'application CityAll

Pour être informé rapidement, nous vous invitons à installer cette application gratuite sur votre téléphone portable, en sélectionnant la commune.

Vous pouvez directement utiliser le QR code ci-dessous.



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone



Alertes notification



Actualités

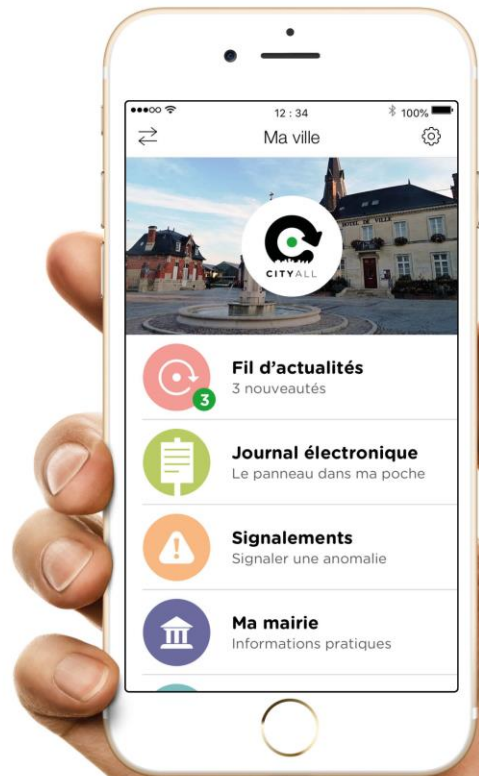


Événements



Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play



Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021

SALLE DU PRÉAU

La salle du Préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en Mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros

La journée (en semaine) : 40 euros

Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance

SALLE DES ASSOCIATIONS



	Habitants du village*	Habitants extérieurs
Banquets (repas, mariage, baptême...)	160 €	550 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	70 €	110 €
Apéritif	80 €	200 €
Séminaire	70 €	150 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	360 € après accord du CM
Spectacle	Gratuit après accord du CM	360 € après accord du CM

La location de la salle pour Nouvel An est exclusivement réservée aux associations du village, après accord du Conseil Municipal.

Participation électricité

Tarif jour : 0,20 € / kwh

Tarif nuit : 0,15 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- un chèque d'avance d'un montant égal à la moitié du coût de la location,
Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- un chèque de caution de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du Code Général des Impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Les distillations sont permises, tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Toutefois, notre alambic étant en mauvais état, **celui-ci sera indisponible à la location le temps de la réparation.**

Le pressoir reste, lui, à la disposition des habitants du village.

Contactez la Mairie au 03 81 93 41 45 ou par mail à mairie.saintemarie25@orange.fr,
pour les disponibilités.

Un grand merci à M et Mme Bernard PRIER pour avoir, pendant de nombreuses années, géré la mise à disposition des clés.

Tarifs :

Distillation : 15 € la journée Pressoir : 20 € la journée

Appel à la générosité



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2020, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de **3 747 €**.

Nous remercions les généreux donateurs et les collecteurs.



Bleuets de France

Suite à l'épidémie de COVID19, la cérémonie de la commémoration du 11 novembre 2020 s'est tenue en nombre restreint, sans public, ce qui explique que la collecte des Bleuets de France a rapporté cette année **35 €**.

Un grand merci à celles et ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



Suite à l'épidémie de COVID19, les membres du Conseil Municipal et de la commission Aide Sociale ont décidé, par mesure de sécurité, d'annuler le repas des aînés. Cette année, seul un colis a été proposé aux personnes âgées de 69 ans révolus.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la déchetterie est gérée par le SYTEVOM, organisme de gestion de Haute-Saône, PMA, qui a maintenant la compétence, a signé une convention, vous avez donc toujours accès à celle-ci.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1,50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt... sont principalement concernés les déchets verts.

La SYTEVOM n'accepte pas les dépôts de fruits et de légumes sur le site de DÉSANDANS.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.



Ordures ménagères, tri des déchets

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque jeudi matin**. Déposez vos ordures avant **5 heures**, même les jours fériés, sauf information de la Mairie aux panneaux d'affichage.

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer si celui-ci a été déclaré en Mairie avant l'établissement de la facturation faite par les services de PMA.

■ ORDURES MÉNAGÈRES

1 FOIS PAR SEMAINE

LE JEUDI

Collecte à bras latéral :
les « 4 GESTES SIMPLES À ADOPTER »

1. Positionnez votre bac (**la veille ou avant 5 h du matin**) selon le marquage au sol prévu à cet effet.
2. Placez la **poignée du bac côté habitation** (à l'opposé de la rue).
3. Mettez vos sacs de déchets dans votre bac, sans qu'il déborde.
Les sacs déposés hors des bacs ne seront pas collectés.
4. Attention à laisser un accès libre à votre bac !

Montant de la redevance pour le 1^{er} semestre 2020

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes et plus	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Part habitant	29 €	58 €	87 €	116 €	58 €
TOTAL	44 €	73 €	102 €	131 €	73 €

Tri des déchets

Points R

Deux points R sont à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey et près de la salle des Associations. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicités, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes aérosols.

Depuis avril 2019, vous pouvez y déposer une nouvelle famille d'emballages plastiques (barquettes de viande, pots de yaourt, pots de crème, plastiques d'emballage...)

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères ou ses encombrants.

Face aux actes d'incivilité à répétitions, nos 2 « point R » sont maintenant sous vidéo surveillance : des poursuites seront engagées à l'encontre des contrevenants.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2019:

- Flaconnage : 12,01 tonnes,
 - Verre : 37,94 tonnes,
 - Carton : 13,95 tonnes,
 - Papier : 21,34 tonnes.
- } **TOTAL : 71,478 tonnes**



Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »



Le TRI SE SIMPLIFIE !

à compter d'avril 2019

DÉSORMAIS, TOUS VOS EMBALLAGES SONT
À DÉPOSER AU POINT RECYCLAGE

C'est un emballage ? Au point recyclage !

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

À déposer en vrac sans les imbriquer.

ATTENTION : dépôts sauvages interdits sous peine d'amende !
Plus d'informations et carte des points recyclage à retrouver
sur le site consignesdetri.fr

NOUVEAU MÉMO-TRI

Tous les
emballages
se trient et tous
les papiers se
recyclent.

Emballages PLASTIQUE OU MÉTAL
ET BRIQUES ALIMENTAIRES



> BIEN VIDÉS, NE PAS LAVER, SÉPARER LES COUVERCLES

NOUVEAU

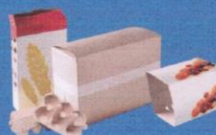


Tous les PAPIERS



JOURNAUX, PROSPECTUS, MAGAZINES
> INUTILE DE LES DÉCHIRER, D'ENLEVER LES AGRAFES,
LES SPIRALES ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES

Emballages CARTON



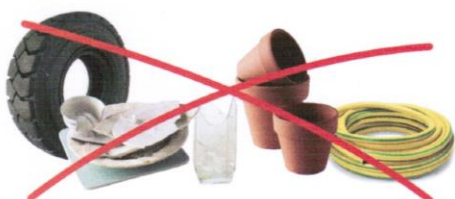
> À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES SI SUPÉRIEUR À 40 CM

Emballages VERRE



POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES
> SANS BOUCHON NI COUVERCLE

Dépôt interdit au point recyclage,
à apporter en déchèteries



agglo-montbeliard.fr



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

**pays de
montbéliard**
AGGLOMÉRATION



Le TRI SE SIMPLIFIE !

AUJOURD'HUI, LE RECYCLAGE ÉVOLUE POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER ENCORE PLUS.

DÉSORMAIS, TOUS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE PEUVENT ÊTRE TRIÉS.

LA NOUVELLE FAMILLE DES EMBALLAGES PLASTIQUE

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sachets



Tous les films



Près de chez vous :

- environ **240 points recyclage** pour les 72 communes de l'Agglomération
- **6 déchèteries** (Colombier-Fontaine, Montbéliard, Pont-de-Roide-Vermondans, Seloncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt)

PLUS D'INFORMATIONS sur consignesdetri.fr ou agglo-montbeliard.fr rubrique déchets et

03 81 31 84 99

+ D'EMBALLAGES TRIÉS, C'EST + DE MATIÈRE À RÉUTILISER !

11

bouteilles de lait



9

boîtes de conserve



27

bouteilles en plastique



1

arrosoir



1

boule de pétanque



1

pull polaire



Lorsque vous triez tous vos emballages, ils sont collectés et déposés au centre de tri qui sépare les matériaux et les compacte en balles.

Ces matières premières sont transformées en de nouveaux objets dans les usines de recyclage.



Plan du village

Pièce jointe





Les professionnels

Artisans

GARAGE POUEY MIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



L'INSTANT PRÉSENT

Esthétique - beauté
7 ter, rue de la Laiterie
☎ : 03 63 38 56 62



EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53



MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
Emmanuel BOITEUX
3, rue de la Rigole
☎ : 06 81 54 21 35 / 03 81 90 09 51

SALON NATHALIE

Coiffure
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32

NEGOCE 25 UTILITAIRES

5, rue de Désandans
☎ : 06 77 39 39 26
03 81 93 10 62



SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3, rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

RAIDRON DAMIEN ELECTRICITE

Tous travaux d'électricité
7, rue de Lougres
☎ : 07 88 34 80 34



PINTO Florian

Mécanique garage auto
1 Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47

3P Eric RUPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



ELEVAGE DES PALLES

Elevage équestre
2, rue de Montenois
☎ : 06 18 86 52 35

Commerçants

EPICERIE DE LA VALLEE DU RUPT RELAIS POSTAL

16, Grande Rue
☎ : 03 81 36 59 88



LA CIGALE

Restauration rapide
Dimanche soir Place du Temple
☎ : 07 87 20 44 47 / 07 66 17 85 53



CHEZ PECK

Vente de poulets rôtis
Mardi matin Place du Temple
☎ : 06 08 18 83 43



PIZZA'M

Pizzeria
Lundi soir Place du Temple
☎ : 06 42 41 10 00





soscafe@gmail.com

 : 03 81 93 52 78

 : 03 81 31 12 45



Marine MAGNIN
Communication et Événementiel
10, rue de Lougres
☎ : 06 72 43 12 59
eludine25@gmail.com



 : 03 81 93 41 58



Marie-Laure CUNIN
Vanessa RENAUD
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59



Service d'aide à la personne
3 rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 97 39 84



Transports privés et malades assis
Parking école
☎ : 06 13 20 02 12
06 74 56 48 85



Magali BOILLOT
8 Grande Rue
☎ : 06 72 69 59 99

Sonia Neurotrainer
12, rue d'Echenans
 : 06 14 50 67 55



contact.creche25@free.fr



Investissements 2020

Achat de matériel

2 Ordinateurs secrétariat de Mairie
Téléphones
Connecteur PASRAU
Vitrage protection COVID 19 secrétariat



MONTANT : 5 659.04 €

Voirie

Vidéo protection
Panneaux vidéo protection
Modification simplifiée n°2 du PLU

MONTANT : 24 861.90 €

Bâtiments

- Réfection des vestiaires du stade
- Réfection des portes du cimetière
- Changement de 2 portes salle du préau
- Changement porte local commercial
- Accessibilité toilettes salle du préau



MONTANT : 21 693.12 €

Electrification

Branchement vidéo protection



MONTANT : 1 249.20 €



Bien vivre à Sainte-Marie

Mes voisins et moi

Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,
Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Les travaux bruyants, **chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise**, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

**Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30,
Toute la journée des dimanches et jours fériés.**



Mes déchets végétaux

Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.



Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

A l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique, le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m. Le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir, votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident. La neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Nos amis les chiens et Les chats



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Il nous a été signalé des nuisances liées à la présence d'animaux errants principalement des chats : nous vous rappelons que les règlements sanitaires départementaux interdisent de jeter ou de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels. La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.



État Civil

Avec l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, la commune, comme toutes les structures publiques ou privées, est dans l'obligation de garantir la sécurité des données personnelles des citoyens.



Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, **les personnes concernées ont donné leur accord** à ce message personnalisé ou à cette publication.

C'est pourquoi la municipalité a fait le choix, depuis l'année dernière, de ne plus publier les données personnelles des administrés.

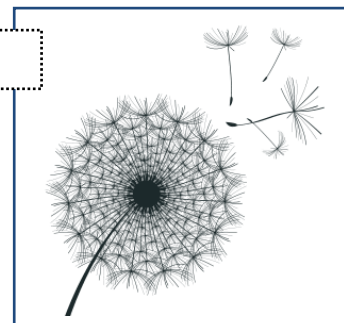
SAINTE-MARIE



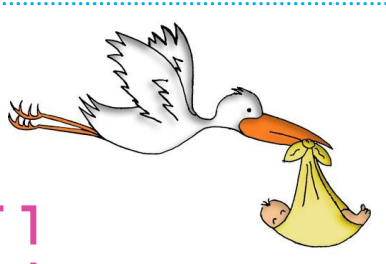
1 Mariage

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

9 Décès



Sincères condoléances aux familles



3 Naissances

Félicitations aux heureux parents !

Nous souhaitons la bienvenue aux 26 nouveaux habitants qui représentent 12 foyers.

Bienvenue



Nous rappelons

Inscription sur les listes électorales



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite, soit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

Changement de domicile



Si vous êtes nouveau ou nouvelle résidente à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avec :

- votre carte nationale d'identité,
- votre livret de famille.

Pièces d'identité



Depuis le mercredi 22 mars 2017, de nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et reste gratuite (sauf cas de perte ou vol comme c'est déjà le cas).

L'utilisateur doit désormais s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité.

En effet, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont instruites selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Le recueil de cette demande de titre s'effectue au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de **collecter les empreintes numérisées du demandeur**.

Avec ces nouvelles dispositions, les habitants du village doivent aller dans l'une des 25 communes équipées (Montbéliard, l'Isle-Sur-Le-Doubs, Valentigney, Audincourt, Etupes ...).

Retrouvez les coordonnées des 25 communes équipées pour le Doubs sur <https://ants.gouv.fr>.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr. Il faudra ensuite vous rendre dans l'une de ces Mairies pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Memo



POMPIERS

SAMU

TRÉSOR PUBLIC SAINTE-SUZANNE

SOUS PRÉFECTURE

VÉOLIA EAU

ÉCOLE

PÉRISCOLAIRE

CRECHE

GENDARMERIE DE BAVANS

TRANSPORT A LA DEMANDE - TAD'Y

☎ 18

☎ 15

☎ 03 81 31 11 99

☎ 03 70 07 61 00

☎ 08 10 00 07 77

☎ 03 81 93 12 67

☎ 06 30 79 59 76

☎ 03 81 36 50 85

☎ 03 81 96 26 31

☎ 03 81 36 70 00

} 112 depuis un portable



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.

Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.



LA POSTE

La Sous-Préfecture

Depuis le 17 octobre 2016, la Sous-Préfecture de Montbéliard a changé d'adresse.

Elle vous accueille à l'adresse suivante :

**43, avenue du Maréchal Joffre
BP 247
25 204 Montbéliard cedex**

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré uniquement le mardi après-midi au 03 70 07 61 00

Mes démarches en ligne

La carte grise, le permis de conduire à portée de clic !!

Du nouveau dans vos démarches, vous devez désormais effectuer vos demandes liées au certificat d'immatriculation et au permis de conduire sans vous rendre au guichet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Pour se faire vous devez vous rendre sur :



<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Sur la plateforme en ligne de l'ANTS :

-<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

-ou Via un garage automobile agréé par le ministère de l'intérieur: **Trouvez un garage habilité dans votre département pour immatriculer votre véhicule.**



De plus, depuis le 1^{er} Janvier 2020 **les vélos et trottinettes électriques** dépassant les 25 km/h sont assimilés à des cyclomoteurs (CL) et doivent être immatriculés dans le registre des véhicules au SIV selon la réglementation.

La carte nationale d'identité :

La Mairie de Sainte-Marie n'est plus habilitée à recevoir vos dossiers de demande de carte d'identité.

#Simplification

**DU NOUVEAU
POUR MES DÉMARCHES !
la carte d'identité**

MODE D'EMPLOI

-  Je vais sur www.ants.gouv.fr
→ réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité
-  Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
-  Je remplis le formulaire en ligne
-  Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
-  Je rassemble les pièces de mon dossier
-  Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
-  Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
-  Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
-  Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

**PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE**

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Vous pouvez trouver le détail des étapes sur notre site internet www.sainte-marie.fr.

SIVU de la Chauillère

Compétence SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE



Permanence du secrétariat du SIVU, basé à la Mairie de Sainte-Marie :

Lundi, mardi et vendredi de 8h à 11h.

Mercredi de 15h à 18h.

Secrétaire : Harmony GUIHOT, à compter du 1^{er} janvier 2021, c'est Mathilde GIROD qui assurera les tâches de secrétariat au sein du SIVU de la Chauillère.

☎ : 03 81 93 41 45 Mail : sivudelachauliere@orange.fr

Présentation du RPI

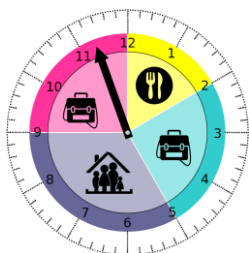
Répartition par classe (effectifs 2020-2021) :

	PS-MS Mme COUSIN	PS-GS Mme BONNOT	CP Mme JACQUES	CE1-CE2 Mme DESFOSSÉZ	CE1-CE2 Mme LANCEMOT Mme GROSLAMBERT	CE2-CM1 M. RAJKOVSKI Mme GROSLAMBERT	CM1-CM2 Mme REVIRIOT Mme LANCEMOT	
Effectifs	11 + 15	12 + 12	25	17+ 6	5 + 18	5 + 18	5 + 20	
Total par classe	26	24	25	23	23	23	25	169

Répartition par niveau et par village :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Echenans	1	1	2	2	4	3	3	3	19
Issans	2	0	1	0	1	2	4	1	11
Raynans	8	2	4	11	3	7	3	5	43
Semondans	4	2	0	3	4	2	3	4	22
St-Julien	0	1	0	2	1	1	3	1	9
Ste-Marie	7	7	3	5	6	14	6	6	54
Autres	1	2	2	2	3	0	1	0	11

Les horaires de l'école :



Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

L'aide personnalisée se fait le jeudi et le vendredi de 8h – 8h30.

L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 à 16h30.

Vacances scolaires 2020-2021

Noël : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

Hiver : du samedi 6 février 2021 au dimanche 21 février 2021.

Printemps : du samedi 10 avril 2021 au dimanche 25 avril 2021.

Pont de l'ascension : du jeudi 13 mai 2021 au dimanche 16 mai 2021

Été : à partir du mardi 6 juillet 2021.



L'école de Sainte-Marie accueille un nouveau directeur, depuis septembre, Monsieur RAJKOVSKI Dejan (jour de décharge le mardi).

Classes de CE1 - CE2

septembre - octobre 2020



Dans le cadre du contrat rivière/Doubs, les deux classes de CE1-CE2 ont pu profiter d'une animation sur la rivière comme milieu de vie, proposée par la Maison de la Nature de Brussey.

Avec l'intervenant Boris COQ, les enfants ont pu fabriquer une maquette représentant leur « pays de l'eau ».

Au cours de deux après-midis en extérieur, les enfants ont découvert, à l'Etang des Princes de Raynans, les petites bêtes de l'étang et la flore alentour.

Cette animation s'est terminée par un travail en classe sur la présence des insectes de l'étang en lien avec le niveau de pollution.



Larve de libellule



Un têtard



Décembre 2020

Noël de l'école

Le Père-Noël, lui est passé à l'école le vendredi 18 décembre 2020 pour offrir à chaque élève un livre et un Père Noël en chocolat.



www.leolagrang-sainte-marie.org



L'inscription de l'enfant prend effet dès le retour du dossier d'inscription complet, la fiche sanitaire est indispensable.

- Le matin de 7h30 à 8h30,
- Le midi de 11h30 à 13h30,
- Le soir de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

Les tarifs appliqués par l'accueil périscolaire sont en fonction du Quotient Familial (QF). Ils sont désormais les suivants :

Quotient Familial (QF)	Tarif / heure	Tarif midi
De 0 à 750	1,80 euros	7,43 euros
De 751 à 1000	2,10 euros	8,03 euros
De 1001 à 2000	2,40 euros	8,63 euros
De 2001 à 9999	2,50 euros	8,83 euros

Accueil Périscolaire



Le Relais des Assistantes Maternelles



Le Relais Petite Enfance s'adresse aux familles en recherche d'un mode de garde et employant une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, et donc à ces professionnels de l'accueil individuel.

Le Relais Petite Enfance a pour missions :

- d'informer sur les divers modes de garde,
- de guider la relation employeur – salarié,
- de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile,
- enfin d'accompagner la parentalité, d'offrir des temps de socialisation aux tout-petits.

Il intervient sur les communes d'Allondans, Bart, Bavans, Berche, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-sur-le-Doubs, Echenans, Etouvans, Lougres, Issans, Raynans, Saint-Julien- lès Montbéliard, Sainte-Marie, Semondans, Villars-sous-ECOT et Voujeaucourt.

Afin de remplir ses missions le Relais met en place différentes actions.

Le RELAIS PETITE ENFANCE communique avec les assistantes maternelles et les familles par le biais d'un journal d'informations bimestriel mis à disposition dans chaque Mairie.

Pour toute information, le relais est joignable au 06 31 13 22 61 ou encore à rpe@voujeaucourt.fr.

Une permanence est assurée le premier mercredi du mois à la salle du Préau à Sainte-Marie de 9h à 12h.

La salle d'activité du Relais est située 8 rue des Combes à VOUEAUCOURT, dans l'ancienne école maternelle des Mésanges.

PERMANENCES

Mardi

- de 9h à 11h à **Bavans**, 4 rue de l'étoile,
- de 13h30 à 17h à **Voujeaucourt**, Mairie,

Mercredi de 9h à 12h

- 1^{er} mercredi du mois à **Sainte-Marie**, Salle du Préau,
- les autres mercredis à **Voujeaucourt**, Mairie.

Jedi de 14h à 16h

- 1^{er} jeudi du mois à **Colombier-Fontaine**, Mairie,
- les autres jeudis à **Voujeaucourt**, Mairie,

Vendredi de 13h30 à 16h à **Voujeaucourt**, Mairie.

Prise de rendez-vous possible en dehors de ces horaires.

Accueil téléphonique, les lundis de 14h à 16h.





ET





16 janvier :
Assemblée Générale
Moto-Club
Vœux du Maire

6 février :
Souper dansant foot

19 et 20 février :
Assemblée Générale et
Repas dansant Comité
des fêtes

Avril

11 avril :
Moto-Cross
Championnat de France

25 avril :
A la Lueur des Contes
Conte pour enfants

mai

Goûter des aînés

Juin

Juliet

3 juillet :
Fête et kermesse de
l'école

Août

Septembre

18 et 19 septembre :
Fête du village

Octobre

2 octobre :
Repas friture Tennis
Club de la Vallée
du Rupt

Novembre

Décembre

Téléthon

4 ou 11 décembre :
Repas des aînés

Les dates sont données de façon indicative, mais en fonction de la situation sanitaire, les événements pourraient être reportés ou annulés.

Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
LE CERCLE DES PETITS PRINCES	Mme Vanessa MONGE	33 bis Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS SAINTE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FÊTES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérard GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES CAVALOTES	Mme Marine MAGNIN	10 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	39 Grande Rue	25550 LAIRE
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
LES RENDEZ-VOUS DU JEUDI	Mme Eloïse GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
TEAM MEUUUH	M. Renaud PERIN	3 bis rue de la Rigole	25113 SAINTE-MARIE

Associations culturelles

PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Markus FELLMETH	27 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD	18 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
	Mme Marie-Thérèse GODAT	6 rue Liliane Reuge	

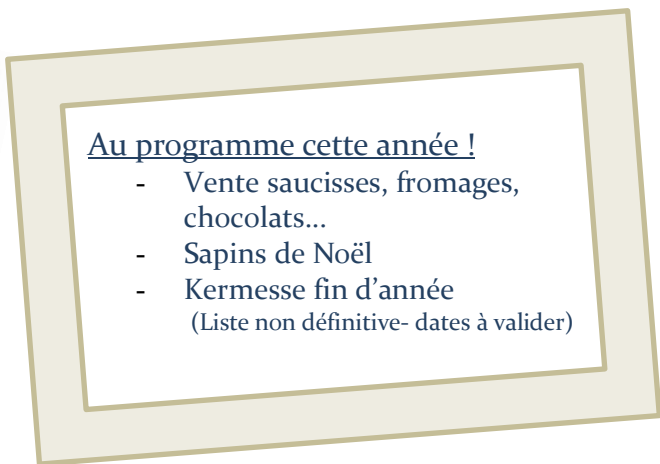
Nous étions repartis avec des anciens de la troupe et également de nouveaux comédiens bien motivés pour monter sur les planches.

La troupe.



vallée du rupt

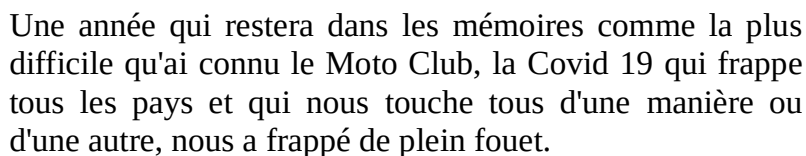
Finale Hommes



Les bénéfices de ces diverses actions nous permettent de soutenir le corps enseignant dans leurs projets pédagogiques, sorties scolaires, classe verte....



L'association a besoin de votre soutien, mais aussi de vos suggestions, idées, coups de mains.
L'adhésion vous permet d'être informé de toutes les réunions (environ 1 par mois), activités, et bilans de l'association ...



Quelques jours seulement avant la date de cette réunion, la décision d'interdire le déroulement de notre épreuve de motocross est tombée. Ce fut la douche froide, des semaines de travail administratif, des kilomètres et des heures de prospection des partenaires auxquels il faut ajouter les travaux de préparation de la piste et des installations réalisées par nos bénévoles pour que le retour d'une épreuve de Championnat de France, à Sainte Marie, soit une réussite et qui d'un coup se trouve tout simplement annulée. Cela représente une perte financière énorme pour le moto club, affiches, billets, programmes, bracelets, carburants, frais des journées de préparations, des dépenses définitivement perdues. Le confinement qui a débuté une vingtaine de jours avant notre motocross, nous a privé également de nos journées d'entraînements et de location, de la journée éducative, des journées de stages. La vente de notre calendrier n'a pu avoir lieu comme chaque année, ce sont ces événements qui font vivre financièrement notre club.

On constate aussi une baisse sensible de nos licenciés, c'était attendu, compte tenu de la suppression des courses et des entraînements pendant le confinement. La commission de motocross, au sein de la Ligue Bourgogne Franche Comté a été amenée à annuler les Championnats de motocross pour l'année 2020. L'ensemble des clubs motocyclistes et bien entendu la fédération font le même constat, malgré cette situation inédite et grâce à la politique menée depuis toujours au sein de notre moto club nous subissons cette situation, sans, pour l'instant mettre en péril l'avenir du MCSM. L'avenir nous y pensons déjà, malgré le fait que cette pandémie est toujours présente. Si les conditions le permettent vous retrouverez une épreuve de Championnat de France le 11 avril 2021, probablement dans le respect des gestes barrières que nous connaissons désormais tous.

Dans ces moments difficiles, je remercie les membres du moto club, qui continuent à entretenir notre site ainsi que la municipalité pour l'aide qu'elle nous a apporté.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes et une bonne année 2021, prenez soin de vous.

Claude Ethalon, Président du MCSM

Entraide communale

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Depuis sa création, l'association a défendu les valeurs qui lui tiennent à cœur : entraide, assistance, soutien avec les moyens qui sont les siens.

Aujourd'hui nos moyens humains « vieillissent » et nos moyens « matériel » ne nous permettent pas toujours de répondre aux besoins actuels. Donc, parfois, nous ne sommes pas en mesure d'intervenir à chaque sollicitation. Nous nous efforçons de faire le maximum avec nos moyens et nos compétences.

Cette année nous avons eu la grande tristesse de perdre deux camarades, anciens membres de l'équipe des pompiers du village. Nous tenons à témoigner à leur famille notre soutien et notre reconnaissance pour leur engagement durant des années.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, à l'heure où collectivement nous devons nous protéger, nous ne vous proposerons pas le calendrier des pompiers pour l'année 2021.

Malgré cette situation, nous souhaitons que chacun d'entre vous puisse retrouver un peu de sérénité et nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Les membres de l'Amicale

Les rendez-vous du jeudi

Notre jeune association a soufflé sa première bougie ; malheureusement, cette pandémie nous a contraints à mettre entre parenthèse nos activités.

On espère, dès 2021, reprendre notre rendez-vous hebdomadaire du jeudi de 14h30 à 16h30, à la salle du Préau, derrière le temple.

Tous les habitants du village, voir d'autres communes sont les bienvenues, il est possible de venir au gré de ses envies et de ses disponibilités.

Les activités proposées sont diverses : jeux de société et petite randonnée. Les projets peuvent être variés et à l'écoute des attentes de nos membres.

Dans le cadre d'Octobre Rose, notre projet de marche n'a pu avoir lieu, mais nous avons eu à cœur de décorer notre Mairie.

Les activités proposées seront affichées en Mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux et sur le site internet de la commune.

Le Rendez Vous du Jeudi vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 !



Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie



Siège social : 1 Rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie –

☎ : 06 08 07 72 84

E-mail : ste-marie-presentevillers.as@lbfc-foot.fr



Président : Guy MONNIER

Secrétaire : Gilles PREVOT

Trésorière : Magalie LOPEZ

Photographe : Manon MONNIER

Buvette : Magalie LOPEZ – Cynthia LOPEZ –
Christian RUEZ

Équipements : Christian RUEZ – Gilles PREVOT

Arbitre : Azzedine KHARRATIA

Arbitre auxiliaire : Gilles PREVOT

Entraîneur : Guillaume CITRAS

Entraîneur adjoint : John BECKRICH

Équipe A : Guillaume CITRAS

Équipe B : John BECKRICH – Adjoint David LOPEZ

Équipe U18 : Yannick RUEZ – Guillaume
LOIGEROT – Hervé BARBET

Équipe U9 : Manon MONNIER – Christian RUEZ

Équipe U7 : Yannick RUEZ – Julien GROSCLAUDE

Responsable travaux et entretien : Christian RUEZ –
Gilles PREVOT

Mesdames, Messieurs,

L'Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie fête en cette nouvelle année sa 21^{ème} saison à la suite de la fusion des deux Clubs de villages. La chaleureuse convivialité qui nous réunit autour d'un ballon depuis toutes ces années est de nouveau brutalement interrompue par la crise sanitaire exceptionnelle. Cette crise sanitaire est d'une ampleur considérable, et d'une violence inouïe. Elle ramène l'homme à sa vulnérabilité face à ce virus. Il faut malgré tout affronter cette épreuve avec courage, détermination et solidarité.

Un jour viendra où cette crise sera maîtrisée. Nous pourrions alors nous retrouver sur les terrains.

A ce jour l'ASPSM compte dans son effectif :

- 37 seniors
- 4 U19-U18
- 14 U17-U16
- 2 U15-U14
- 16 Football animation (U9-U7) don 1 fille
- 12 Dirigeants
- 1 Arbitre
- 1 Educateur Fédéral

Soit un effectif de 87 licenciés

L'ensemble du Club se joint à moi et vous adresse ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Je finirai par cette citation de Bill SHANKLY (Entraîneur de LIVERPOOL dans les années 70)

« Le football est un sport simple, rendu compliqué par des gens qui n'y connaissent rien ».

Mes salutations sportives. **Le Président, Guy MONNIER.**



**Équipe Football
Animation**



Équipe U18



Équipe première



Équipe réserve

A photograph of a male rally driver, Nicolas Millet, standing next to a Renault car. He is wearing a white racing helmet with a microphone, safety glasses, and a black racing suit with yellow accents. The suit features logos for 'SAFARI', 'RENAULT', and 'MILLET'. He is holding the microphone to his mouth. The car in the foreground is blue and white, with 'RENAULT' and 'MILLET' visible on the side. In the background, there are other rally cars, including a yellow one, and spectators. The text 'Nicolas Millet Photography ©' is visible at the bottom of the image.

La Présidente, Marine MAGNIN

A vibrant, handcrafted bag made from numerous triangular and square fabric pieces. The pieces are folded and sewn together to create a complex, geometric pattern. The colors used include bright green, sunny yellow, deep blue, and earthy orange. Some pieces feature abstract, organic patterns, while others are solid or have simple geometric designs. The bag has a drawstring closure at the top, with a small green tassel hanging from one side. It is resting on a light-colored surface with a subtle floral pattern.

La Présidente Mireille BOLMONT

Ecole de musique de la Vallée du Rupt



**Ecole de Musique PRELUDE, affiliée à la Fédération Musicale de
Franche-Comté et à la Confédération Musicale de France**

**Formation Musicale (Solfège) en groupe,
Cours individuels d'instrument
Ateliers d'ensembles instrumentaux**

Créée en 1996, l'école de musique vous accueille dans les salles prêtées par les communes d'Allondans, Arcey, Désandans, Dung, Montenois ou Sainte-Marie. Elle reçoit l'appui du département du Doubs, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

Sa gestion est réalisée par des bénévoles, sous mode associatif (loi 1901 à but non lucratif).

Les tarifs mensuels correspondent au suivi de 34 cours par an, du 14 septembre 2020 au 3 juillet 2021, examens de fin d'année inclus. Les cours collectifs de solfège sont facturés 214,20 € annuellement, ceux individuels d'instruments 29,30 € de l'heure pour des cours hebdomadaires de 1/2h, 3/4h ou 1h. Une réduction de 3% est accordée aux familles dont plusieurs membres suivent des cours. Pour les inscriptions en cours d'année, la cotisation est adaptée au nombre de semaines de cours réalisé.

L'adhésion annuelle à l'association est fixée à 25€ par famille en sus de ce tarif.

Les instruments enseignés à la rentrée 2020-2021 sont les suivants :

- Batterie
- Clarinette
- Flûte Traversière
- Guitare Classique, électro acoustique, électrique ou basse
- Piano et Claviers

L'ajout de nouveaux cours instrumentaux à cette liste est étudié en fonction de la demande pour rechercher les professeurs supplémentaires nécessaires.

Pour être admis en classe de 1^{ère} année de formation musicale, un enfant doit être âgé de 7 ans minimum avant la fin de l'année civile en cours ou être en classe de CE1. Des cours d'éveil musical sont accessibles à partir de l'âge de 6 ans ou classe de CP.

Ecole de Musique
PRELUDE
Chez M Michel
SEPULCHRE
7 rue du verger
25260 Montenois
Tel : 03 81 93 41 96



Mail :
ecole.musique@preludrupt.fr

Plus d'informations sur notre site Internet :
<http://www.prelude-rupt.fr/>

LES INSCRIPTIONS 2020-2021 RESTENT OUVERTES – FORMULAIRE EN LIGNE



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS

jean-claude.tyrode@orange.fr

☎ : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

Nous sommes une association de randonneurs pédestres de la vallée du Rupt créée en 1991. Nous avons créé, et entretenons 130 km de sentiers sur 20 communes entre Montbéliard et la Haute-Saône.

Nous organisons chaque année une marche populaire le premier dimanche d'avril, le deuxième si Pâques se trouve être le premier. Cette marche est organisée à tour de rôle dans les communes sur lesquelles nous avons créé et entretenons des sentiers, si la commune dispose d'une salle permettant cette organisation.

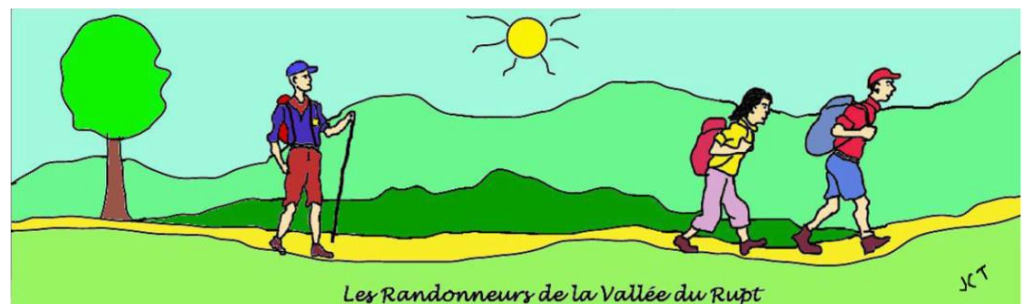
Nous organisons des randonnées qui sont ouvertes à tous, adhérents ou non, nous n'imposons pas d'assurance particulière car nous ne sommes pas une association sportive, toutefois nous conseillons aux participants de s'assurer individuellement avec leur assurance habitation ce qui est moins coûteux que de prendre une assurance spécifique qui ne couvrirait pas les autres activités que chacun peut avoir.

Nous ne faisons pas de marche sportive, notre principe est de permettre à chacun de pratiquer la randonnée en prenant le temps de découvrir la nature et les villages traversés.

En période hivernale nous recherchons un lieu pour prendre le repas de midi (tiré du sac) dans une salle que généralement les communes mettent gracieusement à notre disposition, ceci permet d'effectuer des marches à la journée ou au choix en demi-journée (voir notre calendrier).

En raison de la pandémie nous avons cessé nos randonnées, nous continuons l'entretien des sentiers tant que possible et nous préparons le calendrier de nos activités 2021.

Le Président, Jean-Claude TYRODE





A vos fourneaux

Poule sauce suprême

Pour 6 personnes

La veille :

Préparation : 20 min

Cuisson : 2 h

Le jour J :

Préparation : 20 min

Cuisson : 2 h



Ingrédients :

1 poule suprême – 6 carottes – 1 petit poireau – 1 branche de céleri – 1/2 jus de citron – 3 oignons moyens – 3 ou 4 brins de thym – ½ feuille de laurier – 1 clou de girofle – 2 jaunes d’œufs – 30 gr de beurre – 20 cl de crème fraîche épaisse – 2 cuillères à soupe de farine – sel et poivre.

Préparation :

La veille :

Demandez au volailler de vider et brider la poule. Posez-la dans une cocotte suffisamment vaste pour l’accueillir ainsi que les légumes. Recouvrez-la de 3 litres d’eau froide.

Portez à ébullition sur feu vif, sans oublier d’écumer régulièrement. Pour gagner du temps, couvrez partiellement la cocotte.

Pelez les carottes, les oignons et le poireau. Lavez-les. Coupez les carottes en deux ou en trois selon leur taille.

Mettez tous les légumes dans la cocotte, y compris la branche de céleri entière ou coupée en deux, le sel, le poivre, le thym, le laurier et le clou de girofle.

Couvrez la cocotte, laissez cuire 1h30 à feu doux. Réservez.

Le jour J :

La poule et le riz

Dégraissiez le bouillon avant d’y réchauffer la poule.

Lavez le riz, plongez le 2 min dans de l’eau bouillante salée. Indispensable ce barbotage pour enlever l’amidon ! Egouttez-le, puis faites-le cuire tranquillement 15 min dans deux fois et demie son volume de bouillon de poule filtré.

Ne vous éloignez pas. Surveillez la cuisson, remuez 2 ou 3 fois et éventuellement ajoutez du bouillon. Gardez au chaud.

La sauce : retirez la poule de son bouillon, réservez-la au chaud dans un four tiède. Passez le bouillon au chinois.

Dans une casserole, faites fondre le beurre. Quand il est bien chaud, ajoutez la farine, remuez environ une minute avec une spatule en bois. Baissez le feu. Mouillez progressivement avec 4 verres de bouillon. Si vous versez le bouillon trop vite vous allez faire des grumeaux.

Poursuivez la cuisson pendant 10 min, toujours à feu doux en remuant de temps en temps.

Mélangez la crème fraîche, les jaunes d’œufs et le jus du demi-citron. Incorporez la liaison à la sauce.

Goûtez, rectifiez l’assaisonnement si nécessaire.

Finition découpez la volaille.

Présentez la poule, le riz et les légumes dans un grand plat avec la sauce en saucière. Surtout n’oubliez pas il faut que ce soit joli !

Recette de Mireille de Sainte-Marie



Darioles au comté et au jambon

Pour 6 personnes

Préparation : 15 min

Cuisson : 25 min

Ingrédients :

4 tranches de jambon - 5 œufs - ½ l de lait - 150 g de comté - 25 g de beurre - 5 brins de persil - sel, poivre, noix de muscade.

Pour la sauce tomate : 6 tomates - 1 oignon - 1 gousse d'ail - 2 cuillères à soupe d'huile d'olive - thym, laurier, sel poivre.



Préparation :

Commencez par faire bouillir le lait. Coupez le jambon en dés. Hachez le persil. Beurrez les moules à darioles ou des petits ramequins.

Préchauffez le four thermostat 6 (180°)

Dans une grande jatte, battez les œufs en omelette, ajoutez les dés de jambon, le lait petit à petit sans cesser de tourner le mélange, puis le comté râpé et le persil haché. Salez légèrement, poivrez et assaisonnez avec un peu de noix de muscade râpée.

Versez la préparation dans les darioles beurrées.

Placez dans un bain-marie chaud et mettre au four pendant 25 min.

Pendant ce temps, plongez une minute les tomates dans de l'eau bouillante. Les peler et les épépiner puis les hacher grossièrement.

Faites chauffer l'huile dans une sauteuse, mettre l'oignon émincé à revenir. Ajoutez les tomates et la gousse d'ail écrasée, le thym et le laurier. Ajoutez ½ verre d'eau. Salez, poivrez, laissez mijoter 15min. Passez la sauce au tamis.

Dès la sortie du four, démoulez les darioles sur des assiettes chaudes et nappez avec la sauce tomate.

Recette de Suzanne de Sainte-Marie

Tartes aux noix

Pour 6 personnes

Préparation : 25 min

Cuisson : 40 min

Ingrédients :

1 pâte sablée maison – 150 gr de cerneaux de noix (en conserver une poignée pour la décoration) – 2 cuillères à soupe de miel – 20 cl de crème fraîche liquide entière – 2 jaunes d'œufs – 75 gr de sucre en poudre



Préparation :

Étalez la pâte dans un moule à tarte et réservez. Ecrasez grossièrement les cerneaux de noix. Faites caraméliser le sucre en un caramel blond. Chauffez la crème fraîche et l'ajouter au caramel tout en remuant. Ajoutez le miel et les noix concassées.

Remuez et terminez en ajoutant les jaunes d'œufs. Mélangez à nouveau pour bien homogénéiser le tout. Préchauffez votre four à 210°C.

Versez cette préparation sur le fond de pâte et enfournez, après 10 min à 210°C ajoutez les cerneaux de noix conservés pour la décoration.

Poursuivez la cuisson pendant 20 à 30 min à 180°C.

Recette de Mireille de Sainte-Marie